

Programme de la Formation

LES CLÉS DE L'HABITAT PARTICIPATIF, sur site technique à Tübingen et Strasbourg

2 jours soit 14 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : Tübingen : l'habitat participatif

Date(s) : jeudi 16 avril 2020 au samedi 18 avril 2020

Lieu : Site technique Tübingen -

CONTEXTE GÉNÉRAL

La loi ALUR - Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové, a donné un cadre réglementaire à l'habitat participatif, il fait désormais partie intégrante des politiques publiques. Il apporte des réponses aux objectifs de production de logements, notamment de logements sociaux et de développement durable.

L'habitat participatif c'est promouvoir l'habitat à faible impact environnemental et à fort impact sociétal.

La France loin derrière les pays du nord, voit ce marché se développer, avec de plus en plus de régions qui soutiennent les projets en neuf ou en réhabilitation, à caractère social et à empreinte écologique limitée.

On pourrait penser que concevoir ce genre de projet, peut s'avérer long, chronophage, compliqué et peu rentable. Mais de par le rôle prépondérant confié à l'architecte dans le projet, cela s'avère être une expérience très enrichissante et créative. Il doit concevoir du sur-mesure, de l'intergénérationnel, de l'interculturel, tout en faisant preuve d'inventivité. Concepteur, médiateur, pédagogue, il doit construire avec les futurs habitants, une culture architecturale commune pour passer de l'utopie au réel.

Aujourd'hui la production de logement a tendance à s'industrialiser, se normaliser. L'habitat participatif est une alternative à cette standardisation, une fenêtre d'innovation et d'expérimentation.

Et pour vous donner les moyens de participer à cette démarche citoyenne à fort potentiel, accéder à un nouveau marché et surtout retrouver une certaine liberté de création, MAJ vous propose une formation sur site technique à Tübingen et Strasbourg.

Cette formation peut être complétée par le module "Habitat participatif : soyez outillé pour mener à bien ces projets innovants" [programme ici](#)

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Interroger les questions les plus actuelles en matière d'architecture durable notamment quant à la performance énergétique et à la qualité environnementale.

Appréhender les processus complexes et pluridisciplinaires mis en oeuvre pour la réalisation de ces projets.

PRISE EN CHARGE

Possibilité de prise en charge au titre de la formation continue.

Dès réception de la convention par mail et **le plus tôt possible avant le début de la formation**, nous vous encourageons à déposer une demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez : FIF PL, ACTALIANS, FAFIEC, AGEFOS, etc.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription est à envoyer complété et signé par mail à formation@maj-na.fr ou par courrier à MAJ Formation 308 avenue Thiers 33100 Bordeaux

Un acompte de 500 € / personne inscrite sera demandé à l'inscription à l'ordre de VOYAGIS, le solde devant être réglé au plus tard 40 jours avant le départ.

*Tous nos prix sont NETS

- 500 € à l'inscription avant le 18 septembre 2019 à l'ordre de Voyagis
- 820 € avant le 7 octobre 2019 à l'ordre de MAJ formation
- 270 € + les options avant le 7 novembre 2019 à l'ordre de Voyagis

Tous les repas sont compris dans le prix affiché

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

L'assurance annulation, bagages + 49 €

- Les suppléments éventuels pour chambre individuelle (single)
- Les gratifications chauffeur bus et guide à votre gré
- Les dépenses personnelles et extras
- Tous les services non mentionnés au programme ou en option
- Les augmentations dues à des facteurs externes tels que la hausse du carburant ou les variations du taux de change

CONDITIONS D'ANNULATION

20 % si l'annulation intervient de l'inscription à 60 jours avant le départ
45 % si l'annulation intervient entre 59 jours à 45 jours avant le départ
65 % si l'annulation intervient entre 44 jours à 30 jours avant le départ
85 % si l'annulation intervient entre 29 jours à 15 jours avant le départ
100% si l'annulation intervient entre 14 jours et la date du départ

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR PLUS D'INFORMATIONS : 05.57.14.06.97

PUBLIC CIBLE

Acteurs du cadre de vie intéressés par la thématique

PRÉREQUIS

Avoir une culture architecturale.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par une présentation de la formation et de chacun des participants.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 2 jours après la formation. La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation.**

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

Module Tübingen : l'habitat participatif 2 jours soit 14 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : jeudi 16 avril 2020 au samedi 18 avril 2020, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : Site technique Tübingen -

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de la formation le stagiaire sera en capacité de :

- Identifier et utiliser les clés de réussite de la démarche de l'habitat participatif,
- Intégrer de nouvelles formes de production de logement,
- Identifier les différents montages juridiques et financiers.

FORMATEUR(S)

SPÖCKER Andrea - DR en architecture HQE ENSAL

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Le programme est animé par Andrea Spöcker, Architecte de formation, francophone d'origine allemande, qui après une formation à l'architecture en Italie, a complété son cursus par une formation HQE en France. Il est basé sur des visites de projets exemplaires.

L'intervenante accompagnera les stagiaires tout au long du séjour, afin de dérouler le fil rouge de la formation, sous forme d'apports théoriques qui visent à replacer les visites dans leur contexte historique, politique, économique, social ou culturel et des apports techniques. Pour cela chaque visite sera co-animée par un représentant local concepteur, acteur ou usagé et confortées par des interventions de spécialistes des questions d'habitat

participatif.

Un support pédagogique - guide stagiaire, sera remis aux participants, facilitant les prises de note.

PROGRAMME

JOUR 1 :

Le renouveau de la ville dense et mixte

Visite d'un éco-quartier, Tübingen, rencontres et retour d'expériences avec des habitants

JOUR 2 :

MATIN

Faire la ville avec les habitants

Présentation en salle

La stratégie de la ville de Tübingen.

APRES-MIDI

Rencontre avec les acteurs

Visite de quartiers durables développés sur d'anciennes friches industrielles reconverties

Échanges et décryptage avec plusieurs membres de collectifs d'autopromotion

JOUR 3 :

MATIN

Les outils de montage juridique et financier

Présentation en salle

Outils de montage juridique et financier

APRES-MIDI

L'habitat participatif en immeuble collectif

Visite d'un quartier durable et plusieurs immeubles collectifs en autopromotion

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
MAJ - FORMATION CONTINUE - architecture et cadre de vie 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
05.57.14.06.97 - formation@maj-na.fr

FORMATION : LES CLÉS DE L'HABITAT PARTICIPATIF, sur site technique à Tübingen et Strasbourg

Module : Tübingen : l'habitat participatif

Date(s) : jeudi 16 avril 2020 au samedi 18 avril 2020, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : Site technique Tübingen -

Durée : 3 jours soit 21 heures

Places limitées à : 30

Date de clôture des inscriptions : 07/10/2019

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS (OPCA-PL)
- AGEFICE
- AGEFOS PME
- AGEFOS PME - LA RÉUNION
- AGEFOS PME OCCITANIE
- AGEFOS PME Occitanie Antenne TPE TOULOUSE
- AGEFOS PME RÉUNION
- Autre
- CONSTRUCTYS - OPCA de la construction
- CONSTRUCTYS Nouvelle Aquitaine
- CROA Limousin
- Direction Régionale Pole Emploi 31
- FAFIEC
- FAFSEA
- FIF PL
- OPCALIA
- OPCALIA AUVERGNE - RHONE-ALPES
- OPCALIA MAYOTTE
- OPCALIA Nouvelle Aquitaine
- Opco 2i- DEFI
- OPCO SANTÉ
- Pôle Emploi Bordeaux
- Pôle Emploi Bordeaux Bastide
- Pole emploi NA Service TCPF (86)
- Pole Emploi Nouvelle Aquitaine- PRGA
- Pole Emploi Pays de la Loire
- POLE EMPLOI PTC Est Francilien
- Région Bretagne
- UNIFORMATION
- VOYAGIS
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	30,00 € €
	Individuelle	30,00 € €
Module 1 : Tübingen : l'habitat participatif		21h / 3 jours	
Coût pédagogique	Plein tarif - avant prise en charge	820,00 € €
Frais annexes	Frais d'organisation à régler directement à Voyagis (<i>Obligatoire</i>)	770,00 € 770,00 €
	Option chambre individuelle à régler directement à Voyagis	129,00 € €
	Option assurance annulation à régler directement à Voyagis	49,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET



FORMATION CONTINUE
ARCHITECTURE & CADRE DE VIE
MAJ-NA.FR

Conditions Générales de Vente

1. Organisation des stages :

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

2. Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier postal le bulletin d'inscription, rempli et signé par un décisionnaire (gérant, responsable de formation), accompagné du règlement. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre...)

3. Convention / Attestations :

À réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, nous vous adresserons : une convention ou contrat bilatéral de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage.

Quelques jours avant le début du stage, MAJ vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

Vous recevrez également dans certains cas un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur, que vous devrez retourner complété à MAJ, avant le début du stage, afin de garantir la qualité de celui-ci.

À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera transmis par email au participant. Après réception du questionnaire qualité dûment rempli, l'attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront transmises par email au participant et/ ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement du FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral, excepté pour les formations MAJ+, destinées aux libéraux code NAF 7111ZA (qui ne demandent aucun dossier de prise en charge).

4. Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos bulletins d'inscription et nos supports de communication.

5. Modalité de paiements :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera au début de la formation. Nous pouvons vous proposer des facilités de paiements, n'hésitez pas à nous appeler.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : un acompte égal à 30% du montant total de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation du solde de la prestation interviendra au court de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial.

Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCO, FIF PL, FAFIEC, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.??

6. Modalité de règlement :

Le règlement englobe le coût pédagogique, les frais d'organisation du stage, ainsi que le coût d'adhésion annuelle à MAJ pour l'agence (pluri-factures).

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation)

Règlement par chèque : Le chèque doit être émis à l'ordre de MAJ, et joint à l'inscription. L'encaissement du chèque aura lieu à l'ouverture du stage.

Règlement par virement : lors de l'inscription, selon les références bancaires suivantes :

RIB : BANQUE BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE / Code banque : 10907 / Agence : 00445 / N° compte 40011237490 / Clé RIB : 42

IBAN : FR76 1090 7004 4540 0112 3749 042 / BIC : CCBPFRPPBDX

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

7. Report et annulation de stage :

MAJ se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. MAJ en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 10 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

8. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la participation par le client :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation)

- plus de 15 jours ouvrés avant le début du stage, aucune facture ne sera émise.

- entre 15 jours ouvrés et la date du stage ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur le stage de même thématique suivant, dans la limite des places disponibles.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours de formation)

- plus de 30 jours ouvrés avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé.

- entre 29 jours ouvrés à 15 jours ouvrés avant le début du stage, ce dernier est payable à 50% de la totalité.

- entre 15 jours ouvrés et la date du stage ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur le stage de même thématique suivant, dans la limite des places disponibles.

- Actions de formation sur site technique :

La formation sera facturée

- 20 % si l'annulation intervient de l'inscription à 60 jours avant le départ

- 45 % si l'annulation intervient entre 59 jours à 45 jours avant le départ

- 65 % si l'annulation intervient entre 44 jours à 30 jours avant le départ

- 85 % si l'annulation intervient entre 29 jours à 15 jours avant le départ

- 100% si l'annulation intervient entre 14 jours et la date du départ

9. Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par MAJ sont interdites.

Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

10. Formation continue :

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur. Pour toutes journées complètes de stage dans les locaux du 308, les repas sont compris dans la prestation.